



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Paris, le 14 octobre 2010

Monsieur Stéphane ROMATET
Directeur Général de l'Administration
27, rue de la Convention
CS 91553
75732 PARIS CEDEX 15

Objet : Dépôt de préavis de grève

Monsieur le Directeur Général,

Jusqu'en 2008, lors du recrutement du personnel local de l'Institut français de Taipei, les services administratifs de l'institut assuraient au nouveau recruté qu'il n'aurait pas d'impôt à payer, aucun agent n'étant inscrit auprès de l'administration fiscale. De fait, l'Institut n'a pas fourni à ses agents d'attestation d'imposition – indispensable pour procéder à la déclaration de revenus - jusqu'en 2008.

En 2008, souhaitant se conformer à la législation locale, l'Institut a mis en place la retenue à la source. Du jour au lendemain, les employés de l'Institut ont perdu entre 3 à 6% de leur pouvoir d'achat.

Ce n'est pas aux employés de payer pour les erreurs ou les négligences de l'administration. Dans de nombreux pays ce même problème s'est posé et dans la plupart des cas – ceux connus par notre syndicat – la Centrale a accordé une revalorisation des salaires permettant aux agents de ne pas brutalement perdre de leur pouvoir d'achat. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait à Taiwan la Commission Européenne et les ambassades d'Allemagne et du Royaume Uni.

Dans un courrier du 2 août 2010 remis le 5 octobre à nos collègues, la DRH tout en reconnaissant le tort de l'administration (« l'institut a procédé à la régularisation de sa situation ») a refusé cette revalorisation salariale au prétexte que le paiement de l'impôt relève de la responsabilité individuelle, oubliant par là même que l'institut n'a donné aux employés le moyen de payer l'impôt qu'en 2008 et que tous ceux recrutés avant l'ont été sur la base d'un salaire hors impôts !

Nous ne pouvons accepter cette situation et demandons instamment une revalorisation des salaires des personnels locaux de l'institut français de Taipei afin de leur permettre à eux aussi de « régulariser » leur situation sereinement.

Aussi, en réponse à votre courrier du 2 août, nous appelons tous les employés de l'institut français à une journée de grève le mercredi 27 octobre

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir adresser cette information en direction des responsables de service concernés.

Conformément au droit syndical, notre syndicat est disponible pour vous rencontrer au sujet de cette revendication.

Je vous prie, Monsieur le Directeur Général, de bien vouloir accepter l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Conseil syndical



Jean-Pierre FARJON
Secrétaire général

Pièces jointes :

- courrier des agents de droit local de l'institut (26 mai 2010)
- réponse de la DRH (02/08/2010) avec bordereau du poste (05/10/2010)

Cqué : Monsieur le Directeur de l'Institut Français de Taipei
DRH – RH1D – RH3 – RH3A